## Commune de NOUIC (Haute-Vienne)

#### Délibération nº 2024/54

### Compte-rendu des arrêtés pris en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

#### Nombre de Conseillers

En exercice 11 L'an deux mil vingt - quatre
Présents 6 le 9 octobre à dix-neuf heures
Votants 7 le Conseil municipal de la comn

le Conseil municipal de la commune de NOUIC, dûment convoqué,

s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Vany, sous la présidence de M. Serge

NOUGIER, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 4 octobre 2024

PRESENTS: MM. NOUGIER, TRICHARD, MME DELUCHE, MM. BONNAUD,

CRUCHET, REBEYRAT

ABSENTS: MM. RIGAUDEAU (pouvoir donné à M. NOUGIER), MME CIBERT

MM. LEURS, M PASCAL, MME GIRAUD

Mme DELUCHE a été élue secrétaire

# COMPTE RENDU DES ARRETES pris en application de l'article L 2122-22 du CGCT.

Vu l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Vu la délibération n° 2020/019 en date du 3 juillet 2020 prise en application de cet article

Monsieur le Maire expose les arrêtés pris depuis le dernier Conseil

- Arrêté n° D2024/020 en date du 18 septembre 2024 : Concession de terrain dans le cimetière communal n° 620

## Le Conseil Municipal,

Donne acte à Monsieur le Maire de ce compte-rendu.

Certifié exécutoire. Transmis à la Sous-Préfecture Publié le 11 octobre 2024 POUR EXRAIT CONFORME Nouic, le 11 octobre 2024

Le Maire Serge NOUGIER